

DEMANDE D'UN BADGE D'ACCES POUR LA DECHETTERIE DES ADRETS

PARTICULIERS

*(un seul badge sera délivré par foyer,
en cas de remplacement le badge sera facturé 5€)*

Ce formulaire complété est à retourner accompagné
des justificatifs de domicile :

- par mail :

environnement@cc-paysdefayence.fr

- par courrier :

Communauté de communes du Pays de
Fayence
Mas de Tassy—1849 RD 19—CS 80106
83440 TOURETTES

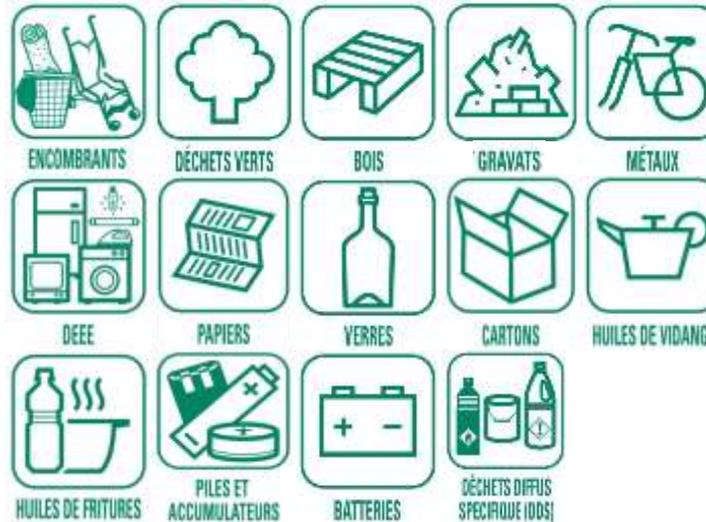
Documents à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
(facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Jours	Matin	Après-Midi
Lundi	-	14h à 17h
Mardi	8h à 12h	14h à 17h
Mercredi	8h à 12h	14h à 17h
Jeudi	-	14h à 17h
Vendredi	8h à 12h	14h à 17h
Samedi	8h à 12h	14h à 17h
Dimanche et jour fériés	Fermée	

DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS INTERDITS:

- Déchets d'abattoir,
- Déchets putrescibles (à l'exception des déchets verts)
- Déchets hospitaliers ou médicaux,
- Déchets amiantés



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DES ADRETS

POUR LES RÉSIDENTS DES ESTÉRETS DU LAC

PARTICULIERS



A compter du 7 avril 2015,
la déchetterie des Adrets
est ouverte aux résidents
des Estérets du Lac.

Pour plus d'informations :

☎ : 04 94 76 02 03

✉ : environnement@cc-paysdefayence.fr

CONDITIONS FINANCIÈRES

-Accès gratuit jusqu'à 200kg par semaine et 3600 kg par an. Au-delà, les dépôts seront facturés aux différents tarifs indiqués ci-dessous.

- Pour chaque passage:

Un forfait de 100 kg sera appliqué pour les véhicules de tourisme, équivalant à 2 passages par semaine.

Un forfait de 200 kg sera appliqué pour les véhicules de tourisme avec remorque équivalant à 1 passage par semaine.

- Une facture sera adressée à l'usager le mois suivant l'apport.

Gravats-Plâtre	60€/T
Encombrants	Gratuit
Souches de bois	120€/T
Palmiers (palmes et troncs)	120€/T
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Gratuit
Déchets d'éléments d'ameublement et matelas	Gratuit
Déchets ménagers spéciaux (piles et accumulateurs usagés, résidus de peintures, décapants, solvants, colle, mastic vernis... Produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais), huiles de vidanges et filtres, huiles végétales)	Gratuit
Bois – palettes	60€/T
Végétaux	60€/T
Vitrierie	60€/T
Bouteilles et flacons en verre	Gratuit
Cartons	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Pneus véhicules légers et poids lourds (les pneus doivent être déjantés)	Non autorisés si le règlement de déchetterie exclut leur récupération. 120€/T dans les autres cas.

CONDITIONS D'ACCÈS

-l'accès est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules dont le poids total en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes.

-l'accueil en déchetterie d'un véhicule professionnel sera systématiquement facturé car il est considéré comme un apport professionnel.

OBLIGATIONS DES USAGERS

- se présenter au gardien de la déchetterie,
- s'enregistrer sur le borne d'entrée à l'aide de sa carte magnétique,
- ne pas fumer sur le site,
- ne pas se livrer au chiffonnage et à toute récupération,
- ne pas descendre dans les bennes,
- ne pas pénétrer dans le local du responsable sans autorisation

RESPECT DES AGENTS ET DES LIEUX

- suivre les instructions des agents,
 - déverser les déchets dans les bennes appropriées
 - stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage des autres usagers,
 - le stationnement du véhicule sur le quai n'est autorisé que pendant la durée du déchargement,
 - laisser les aires de circulation en bon état de propreté,
 - ne pas déposer de déchets en limite extérieure de clôture.
- Toute infraction à cette interdiction fera l'objet de poursuites.

RESPONSABILITÉ—SÉCURITÉ

- les opérations de manœuvres des véhicules et de déversement des déchets doivent être réalisées avec la plus grande prudence; elles se font aux risques et périls des usagers,
- les usagers sont civilement responsables de tout dommage causé aux biens et aux personnes à l'intérieur de la déchetterie,
- les usagers sont seuls responsables des pertes et des vols subits à l'intérieur de la déchetterie,
- la présence d'enfants sur le site est vivement déconseillée,
- les animaux doivent être maintenus dans les véhicules.

DEMANDE D'UN BADGE D'ACCÈS POUR LA DÉCHETTERIE DES ADRETS

Particuliers

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

Code postal : 83440 Commune: MONTAUROUX

Téléphone:.....

E-mail:.....

certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits,

reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès à la déchetterie des Adrets.

Date et signature :

Date enregistrement :

N° de badge :